FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Mandataire Judiciaire

Le mandataire judiciaire est un représentant de la justice désigné par le juge, il exerce les mesures de protection des majeurs (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, ou mesure d'accompagnement judiciaire). Il assure des missions de protection auprès des personnes en incapacité de pouvoir seules à leurs intérêts. La demande de mesure de protection doit être adressée au juge des tutelles du lieu de résidence du majeur à protéger avec une requête et un certificat médical attestant de la nécessité d'une mesure de protection, de l'identité de la personne à protéger. La personne vulnérable, ses proches peuvent saisir le juge des tutelles.

Site : https://handicap.gouv.fr/mandataires-judiciaires-la-protection-des-majeurs#:~:text=Les%20mandataires%20judiciaires%20%C3%A0%20la,juge%20des%20tutelles%20leur%20confie.

- Tribunal de proximité Saint-Maur – 01 42 83 32 23 – tprx-st-maur-des-fosses@justice.fr
- Tribunal de proximité de Charenton le Pont- 01 43 53 62 30 – tprx-charenton-le-pont@justice.fr
- Tribunal de proximité Sucy-en-Brie – 01 45 10 09 20 – tprx-sucy-en-brie@justice.fr
- Tribunal de proximité Nogent-sur-Marne – 01 43 94 17 35 – tprx-nogent-sur-marne@justice.fr
- Tribunal de proximité Ivry sur Seine – 01 45 15 22 88 – tprx-ivry-sur-seine@justice.fr
- Tribunal de proximité Villejuif – 01 49 58 12 35 – tprx-villejuif@justice.fr